

**Session des 6 et 7 février 2017**

**BP 2017**

**Intervention de Jean-Luc ROTUREAU sur le sport**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Nous notons avec intérêt les réflexions et avancées dans le domaine sportif. Plusieurs de nos remarques passées ont été intégrées et nous en sommes heureux.

Il nous semble qu'il faut encore aller plus loin dans la réflexion et nous devons aussi faire attention à aller par pallier pour que les évolutions soient acceptées.

Aller plus loin dans la réflexion, cela veut certainement dire améliorer notre ingénierie pour l'appel à projets qui a vu le jour en 2016 et qui va devenir la politique essentielle en direction du sport amateur puisque en 2017, 250 000€ sont inscrits sur cette opération contre 44 000€ au BP l'an dernier (et 63500€ après la dernière DM). Nous pensons que des échanges entre nous doivent continuer pour bien préciser le sens de cette nouvelle politique sportive que nous voulons autour des problématiques de cohésion sociale, en lien avec nos compétences. Nous sommes tous d'accord pour dire que toutes les politiques sociales peuvent utiliser le sport et l'activité physique comme un outil, que ce soit dans le domaine de l'enfance ou de la jeunesse, dans celui de l'insertion ou du handicap ou encore dans celui du vieillissement. De multiples initiatives associatives existent dans tous ces secteurs et il s'agit désormais de mieux les détecter, mieux les valoriser et mieux les diffuser. L'innovation sociale dont on parle tant existe dans le sport et c'est tant mieux.

Il y a un fourmillement d'idées et de projets comme nous avons déjà pu le voir en 2016. Il nous reste au sein de la collectivité à nous doter d'outils et de moyens pour mieux organiser cet appel à projets, le diffuser y compris au-delà du champ sportif habituel, et bien entendu évaluer l'impact des initiatives. L'évaluation ne pourra se faire sur les anciens critères et nous allons vers de nouvelles bases d'appréciation des activités physiques et sportives. La collectivité devra se professionnaliser dans ce domaine car il s'agit de nouvelles manières de travailler. Nous sortons donc du champ traditionnel qui consistait à ne tenir compte que du niveau de compétition ou du nombre de pratiquants, il y a là un vrai progrès que nous voulons saluer. Il faut l'accompagner et pour cela se donner les moyens en interne, au sein de la collectivité.

Au-delà de ce satisfecit, nous avons cependant déposé un amendement car pour avancer, il faut que nos partenaires comprennent bien le sens des évolutions et nous ne pouvons supprimer sur une seule année la ligne qui existait jusqu'ici aux comités départementaux et aux clubs amateurs. Cela représente 95 000€ pour les comités départementaux et 110 000€ pour les clubs amateurs. Ces lignes passent à zéro. Ils auront bien entendu la possibilité de s'inscrire dans l'appel à projets et nous souhaitons les y inciter. Mais pour cette année, il faut une descente progressive de leurs subventions, en rappelant que l'an dernier déjà celles-ci avaient chuté de près de 50% en moyenne. Il faut laisser un peu de temps aux bénévoles et salariés des associations sportives pour prendre totalement le virage, ne pas tout supprimer d'un coup, au risque sinon d'en décourager beaucoup, et de ne pas arriver aux objectifs visés d'une nouvelle dynamique. Voilà le sens de notre amendement, non pas pour augmenter les budgets, mais simplement pour les maintenir dans l'enveloppe globale, sans toucher à votre ajustement que nous approuvons sur le sport professionnel, pour aller dans le sens d'un resserrement autour de nos compétences principales.